

Sartrouville, le 18 juillet 2023

**Direction de l'Aménagement urbain  
et de l'attractivité commerciale**

Affaire suivie par : H MIDOL

Tél : 01-30-86-84-17

Nos réf : HM/L / 2023- 196

ALTAREA COGEDIM IDF

87 rue de Richelieu

75002 PARIS

Objet : occupation domaine public

Madame,

Vous avez déposé le 5 août 2022 deux demandes de permis de construire pour les programmes situés 1-15 avenue Jean Jaurès, 50, avenue Maurice Berteaux et 66 - 84 avenue Maurice Berteaux, 7 - 9 avenue Pasteur.

Ceux-ci comportent des balcons ou des oriels en saillie sur le domaine public ou sur des emprises destinées à y être incorporées.

Ces saillies situées à partir du deuxième étage ne compromettent pas l'usage du domaine public qu'elles surplombent et sont conformes à l'article UApm-6 du règlement de Plan local d'urbanisme.

En application de l'article R.431-13 du code de l'urbanisme, il est donné accord préalable pour engager la procédure d'autorisation de surplomb du domaine public.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Pierre FOND